

Département de la Manche

COMMUNE D'YVETOT-BOCAGE

ARRETÉ MUNICIPAL PERMANENT N° AR_2020_007
portant modification des limites de l'agglomération sur les routes
départementales et communales

Le Maire d'YVETOT-BOCAGE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1,

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.2, et R 411.25;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - livre I - 5^{ème} partie - signalisation d'indication ;

Considérant que la limite de l'agglomération d'YVETOT- BOCAGE ne correspond pas aux termes de l'article R 110-2 du code de la route et qu'il convient de fixer les nouvelles limites sur la commune d'YVETOT-BOCAGE,

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : L'arrêté N° AR_2019_117 en date du 27 décembre 2019 est abrogé

ARTICLE 2 : Les limites de l'agglomération d'YVETOT-BOCAGE, au sens de l'article R 110.2 du code de la route, sont fixées ainsi qu'il suit sur :

- RD87 PR0+16870 au PR0+17630
- RD346 PR0+8730 au PR0+9690
- Route de Fenard au n°11
- Route de La Vautière au N°10
- La Planche Gargatte au carrefour avec la RD87

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - livre 1 -5^{ème} partie – signalisation d'indication - sera mise en place à la charge de la commune.

ARTICLE 4 : Les dispositions définies par l'article 1^{er} du présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune d'YVETOT-BOCAGE.

ARTICLE 6 : M. le maire de la commune d'YVETOT-BOCAGE, M. le Commandant du groupement de gendarmerie de La Manche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait certifié conforme
Fait à YVETOT-BOCAGE, Le 03 février 2020
Le Maire,
Alain CROIZER

